

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1213

20 mai 2008

SOMMAIRE

Addenda S.A.	58202	International Worldwide Retail S.A.	58216
Aliance Alu S.A.	58183	Izucar Luxembourg II S.à r.l.	58203
Anerma Holding S.A.	58182	Jetowner Investments S.à r.l.	58206
Apax Knowledge Solutions Sàrl	58201	La Charrue d'Or s.à r.l.	58219
APN Finance Company (No.2) S. à r.l.	58218	Lauralee	58218
Ascania I S. à r. l.	58220	LDV Management II Meigerhorn II S.C.A.	58190
Astaldi Finance S.A.	58201	Luxembourg CB 2002 S.à r.l.	58219
Atlantic Industries (Luxembourg) S.à r.l.	58217	Lux-Fonte S.A.	58199
Bexeb S.A.	58210	Matériaux Luxembourg S.à r.l.	58189
Canberra II	58220	Monnerecher Blummebuttek S.à r.l.	58199
Carometal International	58202	Opportunity Properties Holding Luxem- bourg S.A.	58200
Centrum Jonquille S.à r.l.	58224	PBL Gateway Luxembourg Sàrl	58178
Cerix Holding S.A.	58218	Penafiel	58205
Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav	58200	Post Invest S.A.	58180
CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A.	58211	Prognos-Impuls-Activa S.à r.l.	58189
Cofi Trade S.A.	58204	RCP 4 (Lux) S.à r.l.	58210
Cornerstone City Developments S.A.	58216	RCP (Lux) Holdings S.à r.l.	58210
Drakensburg Properties Sàrl	58206	R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.	58203
Elcoteq Network S.A.	58201	Robinia Holding S.A.	58181
Elit-Trade S.à r.l.	58214	Robinia S.A.	58181
Euregio Office Solution International	58203	Salmon & Seafood Concept S.A.	58188
Euro Colon S.A.	58199	Single Holding	58200
Fedil - Business Federation Luxembourg	58183	Socla S.C.I.	58211
Fernbach S.A.	58188	Star-One S.A.	58216
Fides Europe S. à r.l.	58217	Surtla S.à r.l.	58202
Fleurs Sterclx-Lahier S.à r.l.	58199	Thekonos Finances S.A.	58204
GLL RESF Holding Alpha	58214	TML S.A.	58186
Hanover Square Holding S.à r.l.	58205	Tredegear Europe, Sàrl	58186
H.Q. Alpha Strategies Fund	58217	Trèfle A 4F	58206
Inno-Tech IP Management	58207	Turbo Luxco S. à r.l.	58204
		Zubaran Holding S.A.	58207

PBL Gateway Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.590.142,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.246.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of March.

Before Us, Maître Jacques Delvaux.

THERE APPEARED:

PBL GC (Cyprus) Limited (formerly Baiona Holdings Limited), a limited liability company having its registered office at Thessalonikis St, 10th Floor, Flat/Office 1002, Nicolaou Pentadromos Center, PC 3025, Limassol, Cyprus, registered with the Companies Registry of Cyprus under number 201599, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder".

Here represented by Mrs Virginie Lebbe, lawyer, having its professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 20 March 2008.

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Sole Shareholder is the current shareholder of PBL Gateway Luxembourg Sàrl (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg R.C.S. under number B 130.246, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 17 July 2007, published on 13 September 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1970, page 94534.

- That the Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1) Increase of the share capital by an amount of One Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of EUR 4,590,141 to EUR 4,590,142 by the issuance of One (1) new ordinary share ("part sociale") (the "New Share"), having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) and with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up at nominal value;

2) Subscription and full payment by contribution in cash by the current Sole Shareholder of the Company of the New Share, with a nominal value of One Euro (EUR 1.-), together with a total share premium amounting to One Million One Hundred Forty Eight Thousand Two Euros (EUR 1,148,002.-); and

3) Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of Association of the Company ("Subscribed and authorised share capital").

- That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, decides to increase the Company's share capital by the amount of One Euro (EUR 1.-) by contribution in cash, in order to bring the Company's share capital from its present amount of Four Million Five Hundred Ninety Thousand One Hundred Forty One Euros (EUR 4,590,141.-) to Four Million Five Hundred Ninety Thousand One Hundred Forty Two Euros (EUR 4,590,142.-) together with a total share premium amounting to One Million One Hundred Forty Eight Thousand Two Euros (EUR 1,148,002.-); by the issuance of the New Share, having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) together and having the same rights and obligations as the existing ordinary shares ("parts sociales").

Subscription - Payment

PBL GC (Cyprus) Limited (formerly Baiona Holdings Limited), the Sole Shareholder represented as stated here above, declares to subscribe to the One (1) New Share issued and to have it fully paid up at nominal value of One Euro (EUR 1.-), together with a total share premium amounting to One Million One Hundred Forty Eight Thousand Two Euros (EUR 1,148,002.-) by contribution in cash of One Million One Hundred Forty Eight Thousand Three Euros (EUR 1,148,003.-).

The amount of One Million One Hundred Forty Eight Thousand Three Euros (EUR 1,148,003.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder, represented as stated here above, decides to amend paragraph 1 Article 6.1 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.1. first paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at Four Million Five Hundred Ninety Thousand One Hundred Forty Two Euros (EUR 4,590,142.-) represented by Four Million Five Hundred Ninety Thousand One Hundred Forty Two (4,590,142) shares ("parts sociales"), with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PBL GC (Cyprus) Limited (anciennement Baiona Holdings Limited), une limited liability company ayant son siège social à Thessalonikis St, 10th Floor, Flat/Office 1002, Nicolaou Pentadromos Center, PC 3025, Limassol, Chypre, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro 201599 (l'Associé Unique");

Ici représentée par Madame Virginie Lebbe, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé donnée le 20 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé Unique est l'associé actuel de PBL Gateway Luxembourg Sàrl (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg R.C.S. sous le numéro B 130.246, constituée par un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 2007 et publié en date du 13 septembre 2007, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1970, page 94534.

- Que l'Associé Unique a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) de manière à porter son montant actuel de EUR 4.590.141 à EUR 4.590.142 par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire ("Nouvelle Part Sociale"), ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) ensemble avec une prime d'émission totale d'un million cent quarante huit mille et deux euros (EUR 1.148.002,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes, et sera entièrement libérée à hauteur de sa valeur nominale.

2. Souscription et paiement intégral par contribution en numéraire par l'actuel Associé Unique de la Société, de la Nouvelle Part Sociale, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ensemble avec une prime d'émission totale d'un million cent quarante huit mille et deux euros (EUR 1.148.002,-); et

3. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la société ("Capital souscrit et libéré").

Que, sur la base de cet agenda, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) par apport en numéraire, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quarante et un euros (EUR 4.590.141,-) à quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quarante et deux euros (EUR 4.590.142,-) par l'émission d'une Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission d'un montant total d'un million cent quarante huit mille et deux euros (EUR 1.148.002,-) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

PBL GC (Cyprus) Limited (formely Baiona Holdings Limited), représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de l'avoir entièrement payée à hauteur de leur valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission s'élevant à un million cent quarante huit mille et deux euros (EUR 1.148.002,-), par contribution en numéraire d'un million cent quarante huit mille et trois euros (EUR 1.148.003,-).

La somme d'un million cent quarante huit mille et trois euros (EUR 1.148.003,-) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représentée comme stipulé ci-dessus, décide d'amender l'article 6.1 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société ("Capital souscrit et libéré"), qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6.1. premier paragraphe. Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quarante et deux euros (EUR 4.590.142,-) représenté par quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent quarante et deux (4.590.142) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEBBE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, le actes civils le 27 mars 2008, LAC/2008/12772. — Reçu cinq mille sept cent quarante Euros virgule deux Cents (EUR 5.740,02).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008054036/208/134.

(080059894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Post Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 108.591.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 mars 2008 que:

- M. Peter Törnquist, administrateur des sociétés, né le 17 mars 1953 à A Enskede (Suède), demeurant professionnellement à Hamngatan 13, 11147 Stockholm (Suède),

- M. Søren Vestergaard-Poulsen, administrateur des sociétés, né le 8 juillet 1969 à København (Danemark), demeurant professionnellement à Bremerholm 1, 3rd floor, 1069 Copenhagen K (Danemark), et

- M^e Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leur mandat étant arrivé à échéance;

- la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculé aux Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B65477

a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à échéance.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Luxembourg, le 04 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056134/8909/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08046. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Robinia S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Robinia Holding S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 47.579.

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée "ROBINIA HOLDING S.A." ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 3 mai 1994 suivant un acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 344 du 17 septembre 1994. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 9 mai 2001 suivant décisions du Conseil d'Administration relatives à la conversion du capital social en euros, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1146 du 12 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Vania BARAVINI, employée, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Alexia UHL, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Carine GRUNDHEBER, employée, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières, ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3. Modification de la dénomination de la société de "ROBINIA HOLDING S.A." en "ROBINIA S.A."

4. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ROBINIA S.A."

5. Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

IV) Qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société à la date de ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 le régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières et, par conséquent, de supprimer dans les statuts de la société, toute référence à la société anonyme "holding".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "ROBINIA HOLDING S.A." en "ROBINIA S.A."

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ROBINIA S.A."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, A. UHL, C. GRUNDHEBER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 mars 2008, LAC/2008/12770. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008054083/208/91.

(080059876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Anerma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.610.

Constituée en date du 26 janvier 1988 par-devant M^e Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n^o 123 de 1988, modifiée pour la dernière fois par acte publié au Mémorial C n^o 85 de 1995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANERMA HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055634/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07546. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Aliance Alu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 98.499.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008054242/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08016. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Fedil, Fedil - Business Federation Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 6.043.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2008

Vu la convocation régulière par lettre recommandée, expédiée le 2 avril 2008 aux membres de l'association, conformément à l'article 9 des statuts,

vu le constat du respect du quorum de présences nécessaire pour délibérer sur les modifications prévu à l'article 9 des statuts sur base de la liste de présence signée par les membres, respectivement leurs mandataires en vertu de mandats spéciaux conformément à l'article 8 alinéa 6 des statuts,

l'assemblée générale des membres de l'association décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'adopter les modifications aux statuts telles qu'indiquées dans l'avis de convocation du 2 avril 2008 de sorte que les statuts coordonnés de l'association prennent la teneur suivante:

«Statuts

§ 1^{er} - Dénomination, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Fedil - Business Federation Luxembourg», en abrégé Fedil. Elle est l'émanation de la Fédération des Industriels Luxembourgeois créée le 19 décembre 1918.

Elle a pour objet la sauvegarde des intérêts professionnels de ses membres et l'étude de toutes les questions d'ordre économique et social intéressant les entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services au Grand-Duché de Luxembourg.

L'association a son siège à Luxembourg. Le siège social de l'association pourra être transféré à tout moment à un autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Sa durée est illimitée.

§ 2 - Membres

Art. 2. Le nombre des membres, au minimum de trois (3), est illimité.

Peuvent être membres de l'association les entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute entreprise désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision; il décide souverainement si une entreprise remplit les conditions d'affiliation.

Le conseil d'administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'admission aura, le cas échéant, été refusée. La qualité de membre n'est acquise qu'après le versement de la cotisation annuelle.

Les membres de l'association paient une cotisation annuelle dont l'importance est fixée chaque année pour l'exercice en cours par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration. La cotisation annuelle est fixée sous forme de millièmes de l'assiette constituée par la somme des rémunérations annuelles cotisables en matière d'assurance accidents et des amortissements fiscaux effectués durant l'exercice précédent sans qu'elle ne puisse être inférieure à un minimum à fixer par l'assemblée générale et sans qu'elle ne puisse être supérieure à deux (2) millièmes de l'assiette décrite ci-avant. La cotisation est payable dans son intégralité dans le mois suivant l'assemblée générale fixant la cotisation pour l'année.

Art. 3. La qualité de membre de l'association se perd:

- a) par la démission écrite d'un membre adressée au conseil d'administration;
- b) par le refus de verser la cotisation annuelle dans le mois suivant une mise en demeure qui lui a été adressée par lettre recommandée;
- c) par l'exclusion pour des motifs graves ou violation des statuts, au sujet desquels l'intéressé sera préalablement invité à s'expliquer.

L'exclusion d'un membre est de la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix présentes ou représentées.

La qualité de membre se perd de plein droit par la mise en faillite ou la mise en liquidation volontaire ou judiciaire.

Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de cet article ainsi que ses ayants droit n'ont aucun droit sur le fonds social. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Art. 4. Les membres de l'association ont la possibilité de se regrouper au sein de la Fedil pour la représentation d'intérêts spécifiques qui leur sont communs.

§ 3 - Administration

Art. 5. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de huit (8) membres au moins et de vingt-quatre (24) au plus, choisis parmi les membres ou représentants des membres et élus par l'assemblée générale pour une durée de six (6) ans.

L'assemblée générale peut révoquer les administrateurs à tout moment, sans avoir besoin de motiver sa décision.

En cas de vacance d'un siège ou aussi longtemps que le nombre des administrateurs n'atteint pas vingt-quatre (24), le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs nouveaux administrateurs; la première assemblée générale suivant leur nomination statue définitivement à leur égard. Les administrateurs nouvellement nommés achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un (1) président et deux (2) vice-présidents. Les mandats du président et des vice-présidents sont de trois (3) ans et ils sont renouvelables.

Le mandat des membres du conseil d'administration est gratuit.

Le mandat prendra fin quand l'administrateur atteint l'âge de soixante-dix (70) ans ou cesse de faire partie d'un organe d'administration ou de direction de l'entreprise qu'il représente. Le mandat d'administrateur prendra également fin quand le membre qui l'a mandaté, n'est plus membre de l'association.

Art. 6. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation de son objet. Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale soit par la loi, soit par les statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut ester en justice au nom de l'association représentée par le président de son conseil d'administration. Il peut acquérir, aliéner, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts, émettre des obligations, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons ou legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de l'association à une ou plusieurs personnes, choisies dans son sein ou en dehors de celui-ci, dont il fixera, par contrat d'engagement, les titres, attributions et rémunérations.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit soit sur convocation du président, soit sur convocation d'une personne chargée de la gestion journalière chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il ne peut délibérer et décider valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les administrateurs pourront donner mandat écrit à un membre du conseil d'administration pour les représenter aux réunions, un administrateur ne pouvant représenter qu'un seul administrateur absent. Pareil mandat n'est valable que pour une séance.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. En cas d'absence du président, le

conseil d'administration est présidé par l'un des deux vice-présidents, priorité étant donnée au plus ancien en fonction, ou, en leur absence, par le membre du conseil d'administration le plus ancien en fonction.

Art. 8. Le conseil d'administration peut nommer des commissions chargées de l'étude de questions déterminées ou de problèmes intéressant une partie des membres en particulier. Les membres de ces commissions peuvent être choisis soit au sein du conseil d'administration, soit en dehors de celui-ci parmi les représentants de membres de l'association. Ils rapportent sur les questions étudiées au conseil d'administration qui détermine la politique de l'association.

§ 4 - Exercice social, comptes, budget, assemblée générale

Art. 9. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, dans le courant du premier semestre, les membres sont convoqués en assemblée générale par le conseil d'administration aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'exercice écoulé et de l'examen du budget de l'exercice suivant.

Le conseil d'administration peut, en tout temps, convoquer l'assemblée générale pour lui soumettre les propositions qu'il juge utiles ou pour procéder à un échange de vues sur des questions déterminées; il doit la convoquer lorsque au moins un cinquième (1/5) des membres de l'association le demandent.

Les convocations à toute assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée générale; elles sont faites par lettres simples, expédiées aux membres au moins dix (10) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, sinon par son remplaçant désigné suivant les règles retenues dans l'article 7 in fine. La personne qui préside l'assemblée générale désigne un secrétaire et un scrutateur.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés en vertu de mandats spéciaux.

Elle prend ses décisions à la majorité absolue des votants; le vote par procuration est admis, le mandataire devant être lui-même le représentant d'un membre de l'association.

Les nominations au conseil d'administration se font à la majorité relative.

Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée générale.

Le droit de vote des membres se règle d'après le nombre des salariés par eux occupés à la fin du trimestre précédant l'assemblée générale, selon la formule ci-après:

Une (1) voix pour un nombre de salariés allant de 1 à 50

Deux (2) voix 51 à 100

Trois (3) voix 101 à 150

Quatre (4) voix 151 à 200

Cinq (5) voix 201 à 300

Six (6) voix 301 à 500

et ainsi de suite, une (1) voix étant attribuée pour chaque fraction supplémentaire de 200 (deux cents) salariés.

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre ad hoc et signées par les personnes ayant rempli les fonctions de président et de secrétaire de l'assemblée générale. Ce registre de procès verbaux est conservé au siège social où tous les membres, ainsi que tout intéressé justifiant d'un intérêt légitime, pourront en prendre connaissance, mais sans que le déplacement du registre ne soit possible.

§ 5 - Modifications aux statuts

Art. 10. Les convocations se font par lettres simples adressées aux membres au moins dix (10) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

En cas de modification à apporter aux statuts de l'association, il sera procédé conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la suite.

Lors de l'assemblée générale appelée à modifier les statuts de l'association le droit de vote se règle conformément à la formule qui a été établie à l'article 9 ci-dessus.

Art. 11. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée par l'assemblée générale que moyennant l'observation des conditions énoncées à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la suite.

En cas de dissolution, l'actif net après liquidation et paiement des dettes recevra l'affectation à déterminer par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution.

En cas de dissolution judiciaire de l'association conformément à l'article 18 de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la suite, la décision sur l'affectation du patrimoine net appartiendra à l'assemblée générale à convoquer par le ou les liquidateurs.»

Luxembourg, le 25 avril 2008.

M. Robert Dennewald / M. Nicolas Soisson

Président de l'assemblée générale / Secrétaire de l'assemblée générale

Référence de publication: 2008055874/2838/146.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

TML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.933.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008054243/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06163. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Tredegar Europe, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.062.369,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.649.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TREDEGAR FILM CORPORATION, avec siège social à Richmond, Virginia, United States of America, ici représentée par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Société Européenne de Banque», avec siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, elle-même représentée par M. Andrew SIMMS et M. Sébastien FELICI, employés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

en sa qualité d'associée unique de la société «TREDEGAR EUROPE S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, 19,21, bd du Prince Henri,

constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de GOODLANDS HOLDING S.A. par acte du notaire Camille HELLINCKX en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 4632, et transformée en société à responsabilité limitée par acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2002, publié au H s Mémorial C de 2002, page 87558,

avec un capital social actuel de EUR 331.749, représenté par 13404 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,75 chacune.

Ensuite la société comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 331.749, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Increase in share capital by an amount of EUR 730,620.00 (Seven hundred thirty thousand six hundred twenty Euros) bringing the share capital from its present amount of EUR 331.749,00 (Three hundred thirty one thousand seven hundred forty nine euros) to EUR 1.062.369,00 (one million sixty two thousand three hundred sixty nine Euros) by the issue of 29.520 (twenty nine thousand five hundred twenty) new ordinary quotas with a par value of EUR 24,75 (twenty four

euros and seventy five cents) enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by a payment in cash.

2) Subscription and fully payment in cash of the 29.520 (twenty nine thousand five hundred twenty) new ordinary quotas by the sole Associate.

3) Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association, to give it henceforth the following wording:

English version

" **Art. 6.** The share capital of the company is fixed at EUR 1.062.369,00 (one million sixty two thousand three hundred sixty nine Euros) represented by 42.924 (forty two nine hundred twenty four) quotas with a par value of EUR 24,75 (twenty four euros and seventy five cents) each."

French Version

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à EUR 1.062.369,00 (un million soixante deux mille trois cent soixante neuf euros) représenté par 42.924 (quarante deux mille neuf cent vingt quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,75 (vingt-quatre euros et soixante quinze cents) chacune."

4) Miscellaneous.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 730.620 (sept cent trente mille six cent vingt Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 331.749 (trois cent trente et un mille sept cent quarante-neuf Euros), à EUR 1.062.369 (un million soixante-deux mille trois cent soixante-neuf mille Euros),

par l'émission de 29520 (vingt-neuf mille cinq cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,75 (vingt-quatre Euros soixante-quinze Cents), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes

toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la société, représentée comme dit ci-avant, par un versement en espèces d'un montant total de EUR 730.620 (sept cent trente mille six cent vingt Euros),

somme qui se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Il est décidé, à la suite de la résolution qui précède, de modifier l'article 6 des statuts de la société, version anglaise et traduction française, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

English version

" **Art. 6.** The share capital of the company is fixed at EUR 1.062.369,00 (one million sixty two thousand three hundred sixty nine Euros) represented by 42.924 (forty two nine hundred twenty four) quotas with a pair value of EUR 24,75 (twenty four euros and seventy five cents) each."

French translation

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à EUR 1.062.369,00 (un million soixante deux mille trois cent soixante neuf euros) représenté par 42.924 (quarante deux mille neuf cent vingt quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,75 (vingt-quatre euros et soixante quinze cents) chacune."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'associée unique lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à EUR 9.073,-.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification de l'article 6 en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de l'associée unique, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. L. FUCHS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29136. — Reçu sept mille trois cent six Euros virgule vingt Cents (EUR 7.306,20).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/07.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008056017/208/92.

(080062010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Salmon & Seafood Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 26A, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 63.527.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008054246/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06161. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Fernbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.280.

Protokoll zur außerordentlichen Generalversammlung vom 24. Januar 2008 in Munsbach

Anwesende Personen

Fernbach Financial Software S.A., vertreten durch den Verwaltungsrat der Fernbach Financial Software S.A.:

- Günther Fernbach
- Peter Spanier
- Petra Biewer

FERNBACH S.A., vertreten durch den Verwaltungsrat der FERNBACH S.A.:

- Günther Fernbach
- Peter Spanier
- Petra Biewer

Den Vorsitz führt Herr Günther Fernbach, welcher Herrn Weber zum Schriftführer bestellt. Die Versammlung ernennt Herrn Spanier zum Stimmzähler.

Sodann gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab, die von der Versammlung zur Kenntnis genommen werden:

- Aus der unterzeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass die Aktionäre anwesend oder vertreten sind, welche zusammen alle Aktien besitzen.

- In Anbetracht der Tatsache, dass alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und unter Kenntnis der Tagesordnung gehörig einberufen wurden, konnte von den vom Gesetz vorgeschriebenen Formalitäten für die Einberufung für Generalversammlungen abgesehen werden.

- Die Generalversammlung ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und es können gültige Beschlüsse hinsichtlich der Tagesordnung gefasst werden.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007

Die Generalversammlung beschließt:

1. Die Generalversammlung ernennt Ernst & Young für das Geschäftsjahr 2007 zum Wirtschaftsprüfer.

Da keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, wird gegenwärtiges Protokoll angenommen und dem Vorsitzenden, dem Stimmzähler und dem Schriftführer zur Unterschrift vorgelegt.

Luxembourg, den 24. Januar 2008.

Günther Fernbach / Petra Biewer / Peter Spanier
Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2008056183/2238/38.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08828. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Matériaux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.249.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008054248/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06160. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Prognos-Impuls-Activa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 20.072.

L'an deux mil huit, le onze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Bernard dit John NEUMAN, gérant de sociétés, demeurant actuellement à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de

2.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois NERI-PARTALUX S.A. ayant son siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon (RCS Luxembourg N ° B 27.009)

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et unique associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "PROGNOS-IMPULS-ACTIVA S.à r.l." avec siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 décembre 1982, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 35 du 8 février 1983,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 308 du 23 novembre 1988,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 20.072

Ensuite les associées, présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle elles se reconnaissent valablement convoquées et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré vers L-8393 Olm, 42, rue de Capellen, et en conséquence du premier paragraphe de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen."

Deuxième résolution

Les associés accordent décharge à Madame Fernande RIES pour l'exécution de son mandat de gérante jusqu'à ce jour et la révoque avec effet immédiat.

Les associés nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique Monsieur John NEUMAN, pré-nommé, lequel pourra engager et représenter la société par sa seule signature.

Troisième résolution

Les associés constatent la conversion du capital de 500.000,-LUF en 12.394,97 EUR (cours officiel 1,- EUR = 40,3399 LUF) et décide d'augmenter le capital à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), moyennant versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 105,33 EUR (cent cinq virgule trente-trois euros).

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 900.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.B. NEUMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008. Relation: LAC/2008/10673. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008053344/206/55.

(080058827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.072.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LDV Management II S.à.r.l., a private limited company {société à responsabilité limitée}, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.593,

here represented by Geoffroy t'Serstevens, jurist, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

2) The Public Institution for Social Security, having its registered office at P.O. 24324, Safat. 13104, Kuwait, here represented by Geoffroy t'Serstevens, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, acting in his here above stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "LDV Management II Meigerhorn

II S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company has a subscribed share capital of one hundred sixty-two thousand Swiss Franc (CHF 162,000.-) divided into three thousand two hundred and thirty-nine (3,239) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of fifty Swiss Franc (CHF 50.-) each. The Management Share shall be held by LDV Management II S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The authorised capital is fixed at one million five hundred thousand Swiss Franc (EUR 1,500,000.-) divided into twenty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (29,999) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of fifty Swiss Franc (CHF 50.-) each. During the period of five years from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager be and is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Ordinary Shares issued).

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration, between the shareholders. The transfer of Ordinary Shares, free of charge or against consideration, to a non-shareholder is subject to prior approval of the Manager, within the framework of the proceedings outlined in Articles 9 and 10 hereafter. This restriction does however not apply to mergers, divisions, winding-up, transfer of assets or any similar or analogical process.

A transfer in contradiction with the Articles 8, 9 and 10 of the present articles of incorporation shall be deemed null and void of right and shall not give the buyer any of the rights attached to the Ordinary Shares.

Art. 9. The shareholder who wishes to transfer all or part of his Ordinary Shares, shall inform the Manager beforehand, by registered post with acknowledgement of receipt, indicating the number of Ordinary Shares he wishes to transfer and the asking price.

Within one (1) month of the receipt by the Manager of the application for approval of the transfer by the selling shareholder to a non-shareholder, the Manager shall notify its decision to the selling shareholder by registered post with acknowledgement of receipt, without statement of grounds. In case of refusal, the selling shareholder shall advise the Manager, within fifteen (15) days of receipt of the refusal notice, whether he abandons his transfer plans or not. Should the selling shareholder not abandon them, the Manager must, within thirty (30) days, present him with a potential buyer of the Ordinary Shares. The selling shareholder must then sell to this buyer under the conditions of his initial offer regarding the number of Ordinary Shares and the price, subject to the buying of all offered Ordinary Shares by the third party or parties chosen by the Manager.

Art. 10. The price payable for the acquisition of the Ordinary Shares offered for transfer shall be ascertained, either by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or by an independent expert, appointed by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or, in case of disagreement, by an independent expert appointed by the commercial court under whose jurisdiction the registered office of the Company falls, at the request of the prosecuting party.

The expert shall ascertain the transfer price of the Ordinary Shares on the basis of a sale by a willing seller to a willing buyer on the open market (disregarding any effect upon value of the Ordinary Shares forming part of a majority or minority holding). At receipt of the valuation, the Manager shall advise the selling shareholder and the applying shareholders. They shall then have a period of fifteen (15) days to maintain their buying and selling offers. If the selling shareholder abandons his offer, all new transfers must nevertheless observe the entire process outlined in the preceding Article. If the selling shareholder maintains his offer, the Ordinary Shares shall be allocated between the shareholders who have maintained their buying offer in proportion to their participation in the capital and within the limits of their applications.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of Ordinary Shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered Ordinary Shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the Ordinary Shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no Ordinary Shares could be sold.

C. Management

Art. 11. The Company shall be managed by LDV Management II S.à r.l., prenamed (herein referred to as the "Manager").

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the supervisory board of the Company (the "Supervisory Board") as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 13. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by

the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the shareholders

Art. 16. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the second Monday of the month of June at 4 pm at the registered office or at another place in the municipality of the registered office specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 17. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the articles of incorporation

Art. 19. Subject to the approval of the Manager, these articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- LDV Management II S.à r.l., prenamed	1 Management Share and 1 Ordinary Share
2.- The Public Institution for Social Security, prenamed	3,238 Ordinary Shares

The three thousand two hundred and forty (3,240) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred sixty-two thousand Swiss Franc (CHF 162,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Expenses

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 101,843 (exchange rate (median price) on April 10, 2008: CHF 1.- = EUR 0.62866).

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have unanimously resolved that:

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2012:

Mr Ely Michel Ruimy, born on December 31, 1964 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom;

Mr Franck Ruimy, born on February 6, 1971 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom, and;

Mr Jacques Ruimy, born on June 27, 1932 in Mazagan, Morocco, residing professionally at 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

II. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, acting in his here above stated capacities known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) LDV Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.593,

ici représentée par Geoffroy t'Serstevens, juriste, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2) The Public Institution for Social Security, ayant son siège social au P.O. 24324, Safat. 13104, Kuwait,

ici représentée par Geoffroy t'Serstevens, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "LDV Management II Meigerhorn II S.C.A." (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de cent soixante-deux mille francs suisses (CHF 162.000,-) représenté par trois mille deux cent trente-neuf (3.239) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par LDV Management II S.à r.l., prédésignée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille francs suisses (CHF 1.500.000,-) représenté par vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (29.999) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux Actions Ordinaires de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires à émettre).

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Les Actions Ordinaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit ou soit à titre onéreux, entre actionnaires. La cession d'Actions Ordinaires à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire est soumise à l'autorisation du Gérant dans le cadre de la procédure exposée aux articles 9 et 10 ci-après. Cette limitation ne concerne cependant pas les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction avec les articles 8, 9 et 10 des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'Action Ordinaire.

Art. 9. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires doit en informer au préalable le Gérant par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix demandé.

Dans la période d'un (1) mois à compter de la réception par le Gérant de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le Gérant doit notifier au cédant sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indication de motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au Gérant s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le Gérant est tenu, dans un délai de trente (30) jours de lui présenter un acquéreur potentiel des Actions Ordinaires. Le cédant est alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de son offre initiale, en ce qui concerne le nombre d'Actions Ordinaires et le prix, sous réserve toutefois que le ou les tiers, choisis par le Gérant se soient portés acquéreurs de la totalité des Actions Ordinaires offertes.

Art. 10. Le prix payable pour l'acquisition des Actions Ordinaires à céder est déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert indépendant, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société, à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert devra évaluer le prix de cession des Actions Ordinaires sur base d'une cession par un vendeur de bonne foi à un acheteur de bonne foi sur un marché de pleine concurrence (sans prendre en compte l'incidence qu'aurait sur la valeur de l'Action Ordinaire le fait d'appartenir à un groupement majoritaire ou minoritaire). Dès réception de cette évaluation, le Gérant informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours pour maintenir leurs offres de vente et d'achat. Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession devra respecter l'ensemble de la procédure décrite à l'article précédent. Dans le cas où le cédant maintiendrait son offre, les Actions Ordinaires sont attribués aux actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par l'actionnaire cédant, moitié par le ou les actionnaire(s) acquéreur(s) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles ils sont acquéreurs. Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des Actions Ordinaires proposées, les frais et honoraires d'expertise restent à charge exclusive du cédant qui a retiré son offre de vente. Ils restent à charge exclusive du ou des candidat(s) cessionnaire(s) si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après évaluation d'expert et si ainsi aucune Action Ordinaire n'a pu être vendue.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par LDV Management II S.à r.l., pré-désignée, (dans cet acte le "Gérant").

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance de la Société (le "Conseil de Surveillance"), suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société relèvent du Gérant.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le

Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ré-élus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 15. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 16:00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu de la commune du siège social indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

E. Année sociale - bilan - répartition des bénéfices

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération, procéderont à la liquidation.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- LDV Management II S.à r.l., prédésignée	1 Action de Commandité et 1 Action Ordinaire
2.- The Public Institution for Social Security, prédésignée	3.238 Actions Ordinaires

Les trois mille deux cent quarante (3.240) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cent soixante-deux mille francs suisses (CHF 162.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 101.843 (taux de change (median price) du 10 avril 2008: CHF 1,- = EUR 0,62866).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est estimé à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Résolutions

Et immédiatement après constitution de la Société, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012:

Monsieur Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume Uni;

Monsieur Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume Uni; et

Monsieur Jacques Ruimy, né le 27 juin 1932 à Mazagan, Maroc, résidant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

II. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 avril 2008. LAC/2008/16141. - Reçu à 0,5 %: cinq cent quatorze euros soixante dix-huit cents (514,78 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008056971/202/469.

(080063471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Lux-Fonte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 93.401.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008054252/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06158. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Euro Colon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.390.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour Euro Colon S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055611/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05423. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Monnerecher Blummebuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Fleurs Sterckx-Lahier S.à r.l.).

Siège social: L-3926 Mondercange, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.722.

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une décision de l'associée unique de la société MONNERECHER BLUMMEBUTTEK S.à r.l., en date du 24/07/2006, les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission de Monsieur Lucien STERCKX, fleuriste, né le 02/08/1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3431 Dudelange, 4, rue de la Brasserie de son mandat de gérant technique de la société est acceptée.

- Madame Jacqueline LAHIER, fleuriste, né le 28/11/1955 à Luxembourg, demeurant à L3926 Mondercange, 25, Grand-rue, actuelle gérante administrative de la société, devient donc gérante unique de la société.

- La société est désormais engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2008055749/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Single Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.313.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour Single Holding S.a.r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055613/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05411. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Opportunity Properties Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055621/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05194. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.682.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 15 avril 2008 à 11.00 heures

L'Assemblée approuve l'élection de:

- Madame Kaitlin May, demeurant professionnellement 731, Lexington Avenue, 22nd Floor, New York, NY10022, USA, pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2009.

L'Assemblée approuve également la réélection de:

- Monsieur Daniel Pine, demeurant professionnellement 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York, NY10022, U.S A.,

- Maître Jacques Elvinger, demeurant professionnellement 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg,

- Monsieur Benoni Dufour, demeurant 6, Grand'Rue, L-3394 Roeser, Luxembourg, pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2009.

L'Assemblée approuve la réélection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") KPMG Audit S.à r.l, 31, allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2009.

Pour le compte de Citigroup Property Investors Real Estate Securities, Sicav

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2008055768/1177/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Apax Knowledge Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.263.775,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.374.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055639/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07759. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Astaldi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008055641/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07702. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Elcoteq Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.654.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2008 au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a renouvelé les mandats des administrateurs:

- M. Antti Olavi PIIPPO, Administrateur et Président du Conseil d'administration, 8B, Sinimäentie, FIN-02630 Espoo;
- M. Juha Veikko Olavi TOIVOLA, Administrateur, 5, Lyökkikuja, FIN-02160 Espoo;
- M. François BROUXEL, Administrateur, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Tous les mandats arriveront à échéance lors de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2008 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:
- KPMG Audit Sàrl, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 103.590.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour *ELCOTEQ NETWORK S.A., Société anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2008055747/8636/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08292. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Addenda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.947.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008055644/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07687. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Carometal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.

R.C.S. Luxembourg B 54.394.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 22 avril 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055645/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01548. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Surtla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.251.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.697.

Le Conseil d'administration a décidé en sa réunion du 26 février 2008 de nommer Monsieur André LECOQ, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Président du Conseil d'administration.

Il résulte d'un acte sous seing privé du 17 mars 2008 que HAMAR INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registrar of The Cayman Islands sous le numéro MC-205546 et avec principal établissement à 5, The North Colonnade, GB-London E14 4BB a cédé 10 parts sociales de classe "B" à THE BANK OF NEW YORK (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au One Canada Square, GB-London E14 5AL, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 00928736.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour SURTLA S.à r.l., société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008055770/1017/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.042.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 20 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n^o 2287 du 12 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055650/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07516. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Izucar Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.966.

—
Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006,
acte publié au Mémorial C n^o 1299 du 5 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Izucar Luxembourg II S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055651/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07519. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Euregio Office Solution International, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: EOS International.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.458.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 11. März 2008

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 11. März 2008 geht hervor, dass die Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst haben:

Erster und einziger Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt einstimmig, mit Wirkung zum 7. März 2008, den Gesellschaftssitz von L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, nach L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 1, zu verlegen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés.

Weiswampach, den 15. April 2008.

Für EUREGIO OFFICE SOLUTION INTERNATIONAL
FIDUNORD S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2008055873/667/22.

Enregistré à Diekirch, le 17 avril 2008, réf. DSO-CP00108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Thekonos Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.272.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 2376 du 20 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thekonos Finances S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055652/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07527. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Cofi Trade S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.128.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 octobre 1998, acte publié au Mémorial C no 54 du 30 janvier 1999. Le capital a été converti en EUR en date du 19 novembre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C no 655 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFI TRADE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055653/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07529. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Turbo Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 225.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 136.970.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la «Société» le 21 avril 2008

L'associé unique de la Société a décidé de créer une classe de gérants A et une classe de gérants B et a décidé que les gérants existants sont désignés gérants A.

L'associé unique de la Société a également nommé ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, en qualité de gérant B à compter du 21 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Turbo Luxco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008055698/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Hanover Square Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.287.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055654/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06561. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Penafiel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 87, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 111.536.

L'an deux mille huit, le onze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Susana Maria DA SILVA SOUSA, indépendante, née à Recezinhos (S. Mamede)/Penafiel, (Portugal) le 14 juillet 1974, demeurant à L-1277 Luxembourg, 11, rue Ry Boissaux,

ici représentée par Monsieur Filipe COIMBRA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "PENAFIEL", (ci-après la Société"), avec siège social à L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.536, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 261 du 2 février 2006,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide transférer, avec effet rétroactif au 25 février 2008, le siège de la Société de Dudelange à L-2155 Luxembourg, 87, rue Millewee, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 5 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent vingt euros et la comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: COIMBRA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2008, Relation GRE/2008/1735. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056934/231/41.

(080063404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jetowner Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.168.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2243 du 9 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JETOWNER INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055656/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07530. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Drakensburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.391.

Le bilan au 31 décembre 2006, déposé au registre de commerce et des sociétés le 6 février 2008 sous le référence L080019538.04 a été rectifié et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055658/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06548. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Trèfle A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 66.173.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 10 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour TREFLE A 4 F, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008055741/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.501.

Constituée par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 651 du 21 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé le 7 décembre 2001 dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 779 du 23 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZUBARAN HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055659/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07533. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Inno-Tech IP Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.065.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Sind erschienen:

1.- "SDP HOLDINGS LIMITED", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach zypriotischem Recht, mit Gesellschaftssitz in PC-1520 Nicosia (Zypern), Dadlaw House, 3, Thasos Street, eingetragen im "Registrar of Companies" (Zypern), unter Nummer HE 190444,

hier vertreten durch Frau Cecile DIVERCHY, Angestellte beruflich wohnhaft in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 20. März 2008,

2.- "SDP Service und Logistik AG", eine Aktiengesellschaft mit beschränkter Haftung nach Schweizer Recht, mit Gesellschaftssitz in CH-8500 Frauenfeld, Zürcherstrasse 138a, eingetragen im Handelsregister des Kantons Thurgau (Schweiz), unter Nummer CH-440.3.019.625-7,

hier vertreten durch Frau Cecile DIVERCHY, vorgeannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 20. März 2008.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben, nach "ne varietur" Paraphierung, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung "INNO-TECH IP MANAGEMENT" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederhers-

tellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, und jede andere Form von Investitionen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jeder anderen Form sowie die Veräußerung durch Verkauf, Tausch oder in jeder anderen Form von Wertpapieren und Immaterialgüterrechten jeder Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Vermögens.

Die Gesellschaft darf für Gesellschaften bürgen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und für Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören, und sie darf diesen Gesellschaften Darlehen gewähren oder sie in jeder anderen Form unterstützen.

Sie kann insbesondere auch sämtliche geistigen und gewerblichen Eigentumsrechte nutzen und verwerten (inklusive Kauf und Verkauf von Patenten sowie Erwerb und Vergabe von Lizenzen).

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00) und ist eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien zu je eintausend Euro (EUR 1.000,00).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte kann zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche unmittelbar nach der Gründung stattfindet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Mai eines jeden Jahres um zehn Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendacht.

2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendneun statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- "SDP HOLDINGS LIMITED", vorgenannt, dreissig Aktien	30
2.- "SDP Service und Logistik AG", vorgenannt, eine Aktie	<u>1</u>
Total: einunddreissig Aktien	31

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,00).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Thomas NIGG, Rechtsanwalt, geboren in Chur (Schweiz), am 10. Mai 1967, beruflich wohnhaft in FL-9490 Vaduz, P.O. Box 1518, Lettstrasse 10,

b) Herr Jean-Michel HAMELLE, "expert-comptable", geboren in Reims (Frankreich), am 13. September 1962, beruflich wohnhaft in L- 2538 Luxemburg, 1, rue Nicolas Simmer,

c) Herr Alain TIRCHER, "expert-comptable", geboren in Watermael-Boitsfort (Belgien), am 13. März 1959, beruflich wohnhaft in L-2538 Luxemburg, 1, rue Nicolas Simmer.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Emmanuel DUPUIS, "expert-comptable", geboren in Mirecourt (Frankreich), am 22. Juli 1969, beruflich wohnhaft in F-57100 Thionville, 1, rue du Général Welvert.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausenddreizehn.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2538 Luxemburg, 1, rue Nicolas Simmer.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2008. LAC/2008/12911. - Reçu cent cinquante-cinq euros (à 0,5: 155 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxembourg, den 25. April 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008056976/227/144.

(080063429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

RCP 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.374.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055660/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06542. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

RCP (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.148.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055661/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06535. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Bexeb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 avril 2008 que:

- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013

Monsieur Manuel FERREIRA DA CUNHA né le 3 juin 1957 à Coimbra/Leira, demeurant à 3, rue Gaessel L-4735 Pétange

Monsieur Bruno SILVA CUNHA, né le 8 mars 1980 à Differdange (Luxembourg), demeurant à 3, rue Gaessel L-4735 Pétange

Monsieur Manuel FIGUEIREDO, né le 12 octobre 1957 à Pomdal (Portugal), demeurant à 187, rue de Neudorf L-2221 Luxembourg

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Manuel FERREIRA DA CUNHA prénommé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

- L'assemblée accepte la démission de la société FIACCOM SA de son poste de commissaire aux comptes

- L'assemblée décide de nommer en remplacement comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT Sàrl, ayant son siège social à 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et

des Sociétés Luxembourg sous le no B 38.136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008056230/3560/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055662/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07981. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Socla S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 138, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg E 3.883.

—
STATUTS

L'an deux-mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Roland MEDAWAR, administrateur de sociétés, né le 5 février 1945 à Choisy le Roi, France, demeurant à 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg,

2) Madame Nayla CHOUCRI épouse MEDAWAR, sans profession, née le 28 novembre 1952 à Beyrouth, Liban, demeurant à 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg,

3) Mademoiselle Sophie MEDAWAR, étudiante, née le 7 septembre 1984 à Luxembourg, demeurant à 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg,

4) Mademoiselle Claire MEDAWAR, employée privée, née le 16 juillet 1981 à Luxembourg, demeurant à 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg,

tous représentés par Monsieur Ludovic Samonini, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé établies à Luxembourg en date du 1^{er} et du 2 avril 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Socla S.C.I.", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la Commune par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,00) représenté par DIX MILLE (10.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de CINQ EUROS (EUR 5,00) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

	Parts d'intérêts
- Monsieur Roland MEDAWAR:	2500
- Madame Nayla CHOUCRI MEDAWAR:	2500
- Mademoiselle Sophie MEDAWAR:	2500
- Mademoiselle Claire MEDAWAR:	2500
Total: Dix Mille (10.000) parts d'intérêts d'intérêts	10.000

Les parts d'intérêts ont été intégralement souscrites et libérées en espèces de telle sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement d'associés représentant au moins trois quarts du capital social.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Nonobstant le cas de nue-propriété et d'usufruit, chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants.

Ils ne sont révocables que pour des causes légitimes, par une décision des associés prise à l'unanimité.

Sont nommés comme gérants statutaires et pour une durée indéterminée, révocables uniquement pour des raisons légitimes:

- a) Monsieur Roland MEDAWAR, pré-mentionné; et
- b) Madame Nayla CHOUCRI MEDAWAR, prémentionnée.

Le décès d'un associé-gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société et il sera pourvu à son remplacement par décision des associés prise à l'unanimité.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle de chaque associé-gérant.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises par les associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que par les associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société civile immobilière familiale pour sa constitution sont estimés à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR) compte tenu de l'article sept de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est fixé au 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Samonini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 avril 2008, LAC/2008/14914. — Reçu à 0,50%: cent vingt-cinq euros (€ 125,-).

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008056568/220/150.

(080062737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Elit-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 115.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055663/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06887. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

GLL RESF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.222.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GLL Management Company S.à r.l.", a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting on behalf of "GLL Real Estate Selection Fund", a Luxembourg mutual fund - specialised investment fund established pursuant to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds,

duly represented by Flora Gibert, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 25th, 2008, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "GLL RESF Holding Alpha" (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 136 222, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 January 2008, published in the Mémorial C on 13 March 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First Resolution

The sole unitholder decides to increase the issued corporate capital of the Company with an amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 187,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) by creating and issuing one thousand eight hundred and seventy-five (1,875.-) units, with nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) in consideration of cash payment and to subsequently amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) represented by two thousand (2,000.-) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Second and Last Resolution

The sole unitholder resolves to subscribe and fully liberate all one thousand eight hundred and seventy-five (1,875.-) new units in the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per unit by payment of the subscription amount for a total amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 187,500.-) by a contribution

in cash. so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 187,500.-) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"GLL Management Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant pour le compte de "GLL Real Estate Selection Fund", un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois établi conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés,

dûment représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2008. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société "GLL RESF Holding Alpha" (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 222, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C du 13 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 187.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par la création et l'émission de mille huit cent septante-cinq (1.875,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) en considération d'un apport en numéraire et d'ultérieurement modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Deuxième et dernière résolution

L'associé unique décide de souscrire et d'entièrement libérer toutes les mille huit cent septante cinq (1.875,-) nouvelles parts sociales dans la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par le paiement d'un montant de souscription pour un montant total de cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 187.500,-) par un apport en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 187.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2008, Relation LAC/2008/13151. - Reçu neuf cent trente-sept euros cinquante cents (937,50 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056918/211/96.

(080063242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

I.W.R. S.A., International Worldwide Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.520.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055664/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07618. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Cornerstone City Developments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008055665/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03357. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Star-One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.455.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 4 avril 2008 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

L'actionnaire unique décide:

1) D'accepter les démissions de:

1. Mr Walter MOTTIER, né le 25 janvier 1956 à Genève en Suisse, demeurant à 19, rue de la Croix d'Or, CH- Genève, en tant qu'administrateur de la Société

2. La Société SEREN Sàrl, avec siège social situé à L-8308 Capellen, 75, parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110588, en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société

2) De renouveler le mandat d'administrateur de:

Mr Roberto BOYER, né le 03/09/1947 à Milan en Italie, avec adresse professionnelle L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte

Et lui attribuer un pouvoir de signature individuelle

3) Est nommé comme Commissaire

La Société DUNE Expertises Sàrl, avec siège social situé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre des Commerce et des Sociétés sous le n ° B110593

4) L'administrateur unique et le Commissaire sont nommés pour une période de 6 ans jusqu'à la prochaine AGE qui se tiendra en l'an 2014.

Certifié conforme
La Société MAZE Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008055872/825/29.

Enregistré à Diekirch, le 21 avril 2008, réf. DSO-CP00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

H.Q. Alpha Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.063.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. April 2008.

Für die H.Q. Alpha Strategies Fund SICAV

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2008055682/1346/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07221. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Fides Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.198.

Extrait de la résolution de l'associé unique prise en date du 6 mars 2008

En date du 6 mars 2008, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

FIDES EUROPE S.À R.L.

Angelo Colangelo

Gérant unique

Référence de publication: 2008055683/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Atlantic Industries (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 863.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.302.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 19 mars 2008 que la démission de M. Roeland P. Pels en tant que gérant A est acceptée avec effet au 19 mars 2008.

La démission de M. Steve M. Whaley en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2008.

M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant A avec effet au 19 mars 2008.

M. William Duncan Hawkins, avec adresse professionnelle au 1 Coca-Cola Plaza, USA-Atlanta, GA30313 a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008055686/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04827. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Cerix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055684/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06995. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 14. April 2008

Gesellschafterbeschlüsse

1. Frau Claudia Daxelhofer, wohnhaft in Feldstrasse 8, CH-8942 Oberrieden, tritt mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführerin zurück,

2. Frau Nataly Stauber, wohnhaft in Hüöbli 36, CH-8808 Pfäffikon, wird zur neuen Geschäftsführerin ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signatures

Référence de publication: 2008055688/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08026. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

APN Finance Company (No.2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 126.769.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 février 2008 que:

- Monsieur Paul LUTGEN a démissionné de sa fonction de gérant B.

A été nommé gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Mr Paul LUTGEN:

- Mr Horst SCHNEIDER, diplomkaufmann, né à Trier (Allemagne) le 20 septembre 1957, demeurant au 16, allée Marconi L-2120 Luxembourg

A été confirmé que Mr Timothy Ian Slattery a été nommé gérant de catégorie A en remplacement de Mr Clive Appleton gérant A démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055913/504/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Luxembourg CB 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.956.200,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.914.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 19 mars 2008 que la démission de M. Roeland P. Pels en tant que gérant est acceptée avec effet au 19 mars 2008.

La démission de M. Steve M. Whaley en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2008.

M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant A avec effet au 19 mars 2008.

M. William Duncan Hawkins, avec adresse professionnelle au 1 Coca-Cola Plaza, USA-Atlanta, GA 30313 a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008055689/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

La Charrue d'Or s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 59.065.

—
DISSOLUTION

Le quinze février.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Carlos MARQUES, employé privé, né à Vila Franca De Xira (Portugal) le 23 octobre 1967 (Matricule 19671023172), demeurant à L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange;

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «La Charrue d'Or S.à.r.l.» avec siège social à L-3391 Peppange, 1, rue de la Montagne;

inscrite au Registre des firmes sous la section B numéro 59.065;

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 29 avril 1997, publiée au Mémorial C de 1997, page 19961;

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé datée du 11 décembre 2001, publiée au Mémorial C de 2003, page 7967.

b) Que l'associé unique de la société à responsabilité limitée «La Charrue d'Or S.à.r.l.» a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associé unique déclare reprendre tous les actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marques, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 19 février 2008, Relation: EAC/2008/2345. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 février 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008056460/209/35.

(080063024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Ascania I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.588.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note que:

- L'adresse professionnelle de Richard Douglas Johnson est la suivante, 15 Highbury Terrace, Londres N5 1UP, Royaume-Uni, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 mars 2008.

ASCANIA I S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008055695/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Canberra II, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 137.954.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am achten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft CANBERRA S.A., mit Sitz zu L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 15.387.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Constant KNEPPER, mit dem damaligen Amtssitz in Remich, am 18. Mai 1977, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 198 vom 14. September 1977, mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund einer außerordentlichen Generalversammlung vom 12. Dezember 2006, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 339 vom 9. März 2007, hier vertreten durch:

- Herr Marcel Bormann, Verwalter, wohnhaft in Wiltz und
- Herr Johan Johans, Verwalter, wohnhaft in Libramont.

Die erschienenen Parteien ersuchen den handelnden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den erschienenen Parteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "CANBERRA II" AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wiltz.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes im Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Massnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch einen der ausführenden Organe der Gesellschaft, welcher die Befugnis besitzt, die tägliche Geschäftsführung auszuüben.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in -und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselbe durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann im Immobiliengeschäft tätig werden und kann auch andere kaufmännische, industrielle und finanzielle Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten, sowie Dienstleistungen jeglicher Art. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen und diesen fördern.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt vierhundertzwanzigtausend US-Dollar (420.000,00 \$) eingeteilt in vierhundertzwanzig Aktien (420) mit einem Nennwert von tausend US-Dollar (1.000,00 \$) pro Aktie.

Zum Wechselkurs vom 8. April 2008 beträgt das gezeichnete Kapital zweihundertsechundsechzigtausendneuhundertdrei Euro einundneunzig Cents (266.903,91 €) eingeteilt in vierhundertzwanzig Aktien (420) mit einem Nennwert von sechshundertfünfunddreißig Euro neunundvierzig Cents (635,49 €).

Art. 6. Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wunsch der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft hat das Recht auszugebende Aktien mit einem Aufgeld, das ist eine Emissionsprämie, zu versehen.

Die Gesellschaft kann in dem Maße und zu den Bedingungen, die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Sollte das Kapital auf mehrere Aktionäre verteilt sein, haben die bestehenden Aktionäre ein Vorkaufsrecht im Falle der Veräußerung von Aktien.

Dieses Vorkaufsrecht wird ausgeübt indem der verkaufswillige Aktionär den anderen Aktionären seine Absicht nach Anzahl und Preis der zum Verkauf stehenden Aktien durch eingeschriebenen Brief mitteilt. Die Aktionäre müssen ihr Vorkaufsrecht innerhalb von zwei Monaten durch eingeschriebenen Brief ausüben. Nach Ablauf dieser Frist ohne dass eine Kaufabsicht mitgeteilt wurde, stehen die Aktien zum freien Verkauf.

Der Verkaufspreis gegenüber Neuaktionären darf nicht unter dem den Aktionären angebotenen Preis liegen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Sobald die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, muss eine Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder darf eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, das zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden oder einem Bevollmächtigten bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigelegt.

Art. 11. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, soweit dieselben nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Setzt der Verwaltungsrat sich aus mehreren Mitgliedern zusammen, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitglied oder gegebenenfalls durch die gemeinsame Unterschrift eines weiteren Verwaltungsratsmitglied.

Hat die Gesellschaft nur ein Verwaltungsratsmitglied wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre sein können. Der oder die Kommissare werden ernannt für die Dauer von höchstens sechs Jahren gerechnet von der Generalversammlung an. Die Generalversammlung legt ihre Anzahl und Bezüge fest. Sie sind wiederwählbar.

Gesellschafterversammlung

Art. 15. Der alleinige Gesellschafter nimmt die Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung obliegen, wahr.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter vertritt die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammengekommen ist, die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitest gehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten.

Art. 16. Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, jeweils am ersten Mittwoch des Monats Mai um 14.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahr 2009.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten drauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefordert werden.

Art. 18. Die Einberufung der Gesellschafterversammlungen erfolgt gemäss der im Gesetz vorgeschriebenen Formen und Fristen. Diese Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafter-Versammlung beinhalten.

Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, der nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, die mit dieser Aktie verbunden sind, solange zu suspendieren bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsführung - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 21. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften Anzahlungen auf Dividende vornehmen.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, die gemäss den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Gesetzgebung

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner gegenwärtigen Form über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung in allen Fällen finden, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1) Die Gesellschaft CANBERRA SA, vorbenannt, vierhundertzwanzig Aktien	420
TOTAL: vierhundertzwanzig	420

Alle Aktien sind vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von vierhundertzwanzigtausend US-Dollar (420.000,00 \$) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 6.200,00 €.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Johann JOHANNNS, Verwalter, geboren in Breda (NL), am 18. Dezember 1928, wohnhaft in B-6800 LIBRAMONT, avenue Herbofin, 19;
 - b) Herr Marcel BORMANN, Verwalter, geboren in Luxemburg, am 3. Juli 1955, wohnhaft in L-9556 WILTZ, 108, rue des Rochers;
 - c) Herr Johannes M.M. AARTS, Industrieller, geboren in Geleen (NL) am 11. Juni 1931, wohnhaft in B-3680 Maaseik, Weertersesteenweg 136.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA, mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst - Bureau 34, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.117.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

5) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst - Bureau 34.

6) Gemäss der gegenwärtigen Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

Versammlung des Verwaltungsrates

Sind erschienen:

Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft "CANBERRA II" AG

a) Herr Johann JOHANNNS, Verwalter, geboren in Breda (NL), am 18. Dezember 1928, wohnhaft in B-6800 LIBRAMONT, avenue Herbofin 19;

b) Herr Marcel BORMANN, Verwalter, geboren in Luxemburg, am 3. Juli 1955, wohnhaft in L-9556 WILTZ, 108, rue des Rochers;

c) Herr Johannes M.M. AARTS, Industrieller, geboren in Geleen (NL) am 11. Juni 1931, wohnhaft in B-3680 Maaseik, Weertersessesteenweg 136, hier vertreten durch Herrn Marcel BORMANN, vorbenannt aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Maaseik (B), am 7. April 2008.

Diese Vollmacht bleibt nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und den handelnden Notar bei gegenwärtiger Urkunde als Anlage um mit ihr einregistriert zu werden.

Die hier anwesenden Verwaltungsratsmitglieder bestimmen zum Verwaltungsratsdelegierten Herrn Johann JOHANNNS, vorbenannt.

Für die tägliche Geschäftsführung wird die Gesellschaft vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates wobei eine Unterschrift diejenige des Verwaltungsratsdelegierten sein muss.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Wiltz, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Bormann, J. Johanns, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 avril 2008 - WIL/2008/348. — Reçu mille trois cent trente-quatre euros et cinquante-deux cents = 1.334,52 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh, auf stempelfreiem Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 21. April 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008055533/2724/223.

(080061106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Centrum Jonquille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.703.

—
EXTRAIT

En date du 15 avril 2008, L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant que gérante de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant de la société avec effet au 18 avril 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008055439/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.